

Communiqué de presse

5 décembre 2016 - N° 30

Nominations au sein de SCOR Global Life

SCOR Global Life annonce les promotions suivantes, qui prennent effet immédiatement :

- **Craig Ford** est promu CEO de l'Asie-Pacifique au sein de SCOR Global Life. Il est actuellement Deputy CEO de l'Asie-Pacifique de SCOR Global Life et CEO de SCOR Global Life Australie. Il sera établi à Singapour et rattaché à Paolo De Martin, CEO de SCOR Global Life. Marc Archambault, précédent CEO de l'Asie-Pacifique au sein de SCOR Global Life, a décidé de poursuivre sa carrière à l'extérieur du Groupe.
- **Vincent Lepez** est promu Deputy CEO de l'Asie-Pacifique au sein de SCOR Global Life. Vincent est actuellement Global Chief Pricing Actuary de SCOR Global Life. Il sera rattaché à Craig Ford et appuiera la mise en œuvre du plan « Vision in Action ». Il sera établi à Singapour.
- **Dion Russell** est promu CEO de SCOR Global Life Australie. Il est actuellement Chief Operating Officer de SCOR Global Life Australie. Il continuera de travailler depuis le bureau de Sydney et sera rattaché à Craig Ford.

Paolo De Martin, Chief Executive Officer de SCOR Global Life, déclare : « Notre plan « Vision in Action » (2016-2019) prévoit une accélération de notre stratégie en Asie-Pacifique, région à très fort potentiel. Ce développement sera mené par une nouvelle équipe placée sous la direction de Craig Ford, promu CEO de l'Asie-Pacifique au sein de SCOR Global Life. Assistée notamment de Vincent Lepez et Dion Russell, cette équipe a pour ambition d'accroître encore notre présence en Asie-Pacifique, en nous concentrant tout particulièrement sur l'aide que nous pouvons apporter à nos clients de la région. Je souhaite remercier Marc Archambault, qui a décidé de quitter le Groupe, pour les 26 années qu'il a consacrées à SCOR. »

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Ces nominations au sein de SCOR Global Life en Asie-Pacifique témoignent du pool de talents existant dans le Groupe et de l'engagement de SCOR dans la région. La nouvelle équipe SCOR Global Life en Asie-Pacifique travaillera en collaboration étroite avec les équipes locales de SCOR Global P&C pour continuer à étendre la présence du Groupe dans cette région stratégique. »

*

* *

Communiqué de presse

5 décembre 2016 - N° 30

Biographies

Craig Ford, de nationalité britannico-australienne, est diplômé de l'université de Bristol (Royaume-Uni) en comptabilité et finance. Il a été auparavant Deputy CEO de l'Asie-Pacifique et Responsable des activités australiennes et néo-zélandaises pour SCOR Global Life. Craig Ford a rejoint SCOR en 2010 et est membre de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

Vincent Lepez, de nationalité française, est docteur en statistiques mathématiques et agrégé de mathématiques. Il est membre certifié de l'Institut des Actuaire Français. Il est Global Chief Pricing Actuary au sein de SCOR Global Life depuis décembre 2014 et travaille au bureau de Paris depuis 2012.

Dion Russell, de nationalité britannico-australienne, est diplômé de l'université de Stellenbosch (Afrique du Sud) en sciences actuarielles. Chief Operating Officer depuis deux ans, il a auparavant occupé le poste de directeur financier au sein de SCOR Global Life Australie et Nouvelle-Zélande, depuis Sydney. Il est membre de l'Institute of Actuaries of Australia.

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Head of Investor Relations
+44 203 207 8561
ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Communiqué de presse

5 décembre 2016 - N° 30

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».